

INITIATIVE MARNE CHALONS EN CHAMPAGNE

MISE

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION



⇒ Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise.

⇒ Vous avez créé ou repris votre entreprise depuis moins d'un an.

⇒ Vous êtes chef d'entreprise et vous voulez parrainer un créateur ou un repreneur.

dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould.



Contact : Mmes BAYLAC et KUDLA

2, Rue de Chastillon
51000 Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 21 11 33

Fax : 03 26 68 47 07

MISE@chalonsenchampagne.cci.fr

MISE

Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould



PLATE-FORME INITIATIVE FRANCE

MISE

Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould



Vous **créez ou reprenez une entreprise** dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Sainte-Ménehould...

Ou

Vous **êtes chef d'entreprise** sur ce secteur depuis moins d'un an.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne vous accueille :

- ❖ pour **analyser votre projet**,
- ❖ vous **informer**,
- ❖ vous **orienter** et vous **former**.

MISE s'engage avec l'ensemble de ses partenaires locaux à vous accompagner sur 3 ans.

Marne Initiative Sud-Est propose au créateur ou repreneur un prêt d'Honneur, attribué par un Comité d'Agrément (composé de chefs d'entreprise et de professionnels du conseil).

Caractéristiques du prêt

- Ce prêt d'Honneur est un prêt personnel sans intérêt ni garantie, pouvant aller jusqu'à 15 200 € (en complément d'un apport personnel et d'un prêt bancaire).
- Remboursement sur 3 ans maximum ⁽¹⁾ avec possibilité de différé de remboursement.

Conditions d'éligibilité

- Etre en cours de création ou de reprise.
- Avoir créé ou repris une entreprise depuis moins de 1 an.
- Implanter l'entreprise dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménehould.
- Disposer d'un apport personnel représentant au moins le tiers du montant du prêt sollicité.
- Adhérer à l'assurance PTIA.

(1) Pour les prêts d'un montant compris entre 10 000€ et 15 200€ : possibilité d'un remboursement sur 4 ans.

Un Comité d'Agrément

- Composé de chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, bénévoles, représentants des Chambres Consulaires.
- La décision d'attribution du prêt d'honneur est prise par le Comité d'Agrément après étude du dossier et rencontre avec le porteur de projet lors du Comité.

Un Comité de suivi

- Il permet la mise en place d'un suivi personnalisé des entreprises fragiles ou en difficultés, en leur apportant des réponses, en les orientant vers un partenaire compétent et qualifié sur le sujet qui pose problème.
- L'accompagnement dans la durée des nouveaux chefs d'entreprise est un principe fondamental pour la plate-forme.

Un parrain

- Marne Initiative Sud-Est peut proposer au créateur ou repreneur un parrainage pendant la durée de remboursement du prêt.
- Le parrain (chef d'entreprise locale, retraité ou expert dans un domaine particulier) est choisi par le créateur ou par le Comité d'Agrément.
- Une convention de parrainage est conclue entre le parrain, le créateur et MISE.

1^{er} contact :
vérification de la
recevabilité du projet

Remise d'un
dossier de prêt

Constitution
du dossier
(aide et conseil)

Retour du
dossier (sur RDV)

Réunion du Comité
en présence du
demandeur

Décision du
Comité : accord /
refus / report

Remise des pièces
justificatives

Déblocage du prêt
et signature des
contrats

Suivi